



# Espace Rencontre

un lieu neutre  
pour l'exercice des droits de visite

L'harmonie du développement de l'enfant est liée à la qualité des relations qu'il entretient avec son environnement affectif, ses parents en particulier ; sa sécurité de base, son autonomie, son bien-être en dépendent. Il importe que les situations de séparation, de rupture, parfois brutales et mal vécues par l'enfant puissent être aménagées, parlées, préparées.

L'Espace Rencontre s'adresse à toute situation de rupture familiale où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel, pour permettre à l'enfant de construire et de préserver des relations personnelles avec le parent avec lequel il ne vit pas, avec ses frères et sœurs ou ses grands-parents, dans le respect de ses droits et ses besoins fondamentaux.

Il intervient dans le cadre de l'exercice d'un droit de visite, établi par décision de justice ou à l'initiative des deux parents dans le cadre d'un accord amiable.

C'est un lieu transitoire par nature et provisoire par vocation (l'exercice du droit de visite doit pouvoir évoluer de manière autonome).

Ce service aide à la continuité des liens entre l'enfant et ses parents au-delà de la séparation et des conflits familiaux.

Il offre aux enfants et à leur famille un lieu neutre d'accueil et d'accompagnement, un espace privilégié et approprié pour les rencontres enfant-parent.

## JOURS D'OUVERTURE DES DROITS DE VISITE

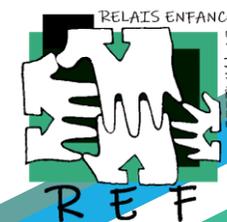
- Tous les mercredis du mois de 10h à 18h
- Tous les samedis du mois de 9h45 à 18h, à l'exception des cinquièmes
- Tous les deuxièmes et quatrièmes vendredis et dimanches soirs de 17h à 18h (échanges de week-ends et d'hébergement)

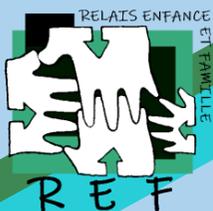
*Cette action est assurée par une équipe d'accueillants pluridisciplinaire (professionnels diplômés d'état) à la disposition des familles.*

### Entretiens sur rendez-vous

*Tout premier exercice d'un droit de visite doit faire l'objet d'un entretien préalable avec chacun des parents, ainsi que des enfants concernés (selon leur âge)*

Association Relais Enfance et Famille  
2 rue du Pré Doulet à BOURGES  
02 48 70 02 72  
du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h  
secretariat-ref@ref18.fr  
www.relaisenfancefamille.fr





# Espace Rencontre

un lieu neutre  
pour l'exercice des droits de visite

L'harmonie du développement de l'enfant est liée à la qualité des relations qu'il entretient avec son environnement affectif, ses parents en particulier ; sa sécurité de base, son autonomie, son bien-être en dépendent. Il importe que les situations de séparation, de rupture, parfois brutales et mal vécues par l'enfant puissent être aménagées, parlées, préparées.

L'Espace Rencontre s'adresse à toute situation de rupture familiale où l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel, pour permettre à l'enfant de construire et de préserver des relations personnelles avec le parent avec lequel il ne vit pas, avec ses frères et sœurs ou ses grands-parents, dans le respect de ses droits et ses besoins fondamentaux.

Il intervient dans le cadre de l'exercice d'un droit de visite, établi par décision de justice ou à l'initiative des deux parents dans le cadre d'un accord amiable.

C'est un lieu transitoire par nature et provisoire par vocation (l'exercice du droit de visite doit pouvoir évoluer de manière autonome).

Ce service aide à la continuité des liens entre l'enfant et ses parents au-delà de la séparation et des conflits familiaux.

Il offre aux enfants et à leur famille un lieu neutre d'accueil et d'accompagnement, un espace privilégié et approprié pour les rencontres enfant-parent.

## JOURS D'OUVERTURE DES DROITS DE VISITE

- Tous les mercredis du mois de 10h à 18h
- Tous les samedis du mois de 9h45 à 18h, à l'exception des cinquièmes
- Tous les deuxièmes et quatrièmes vendredis et dimanches soirs de 17h à 18h (échanges de week-ends et d'hébergement)

*Cette action est assurée par une équipe d'accueillants pluridisciplinaire (professionnels diplômés d'état) à la disposition des familles.*

### Entretiens sur rendez-vous

*Tout premier exercice d'un droit de visite doit faire l'objet d'un entretien préalable avec chacun des parents, ainsi que des enfants concernés (selon leur âge)*

Association Relais Enfance et Famille  
2 rue du Pré Doulet à BOURGES  
02 48 70 02 72  
du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h  
secretariat-ref@ref18.fr  
www.relaisenfancefamille.fr

